

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°2024.00066

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DU CHAMBON-FEUGEROLLES À SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU LIT ET DES BERGES DE L'ONDAINE POUR LA RÉDUCTION DU RISQUE DE CRUES - PHASE N°1 - SUPPRESSION DU REMBLAI FERROVIAIRE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2024

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 78

Nombre de pouvoirs : 28

Nombre de voix : 106

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,

RECU EN PREFECTURE

Le 15 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240208-D20240006610

Date de mise en ligne : 15 février 2024

M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Nicole PEYCELON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, M. Alain SCHNEIDER,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Bruno CHANGEAT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Philippe DENIS, Mme Véronique FALZONE, M. Christophe FAVERJON,
M. Guy FRANCON, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Evelyne ORIOL, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christel PFISTER,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DU CHAMBON-FEUGEROLLES A SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU LIT ET DES BERGES DE L'ONDAINE POUR LA REDUCTION DU RISQUE DE CRUES - PHASE N°1 - SUPPRESSION DU REMBLAI FERROVIAIRE

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds de concours ne pouvant exercer la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subvention.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du Conseil métropolitain et du Conseil municipal concerné.

Ainsi, Saint-Etienne Métropole va conduire une opération de requalification des berges de l'Ondaine et qui comprend la création d'une liaison cyclable à la Bargette commune du Chambon-Feugerolles. Ce projet a pour objectif de réduire fortement le risque de crues dans le secteur de la zone industrielle de la Bargette.

Ceci passe par un réaménagement du lit et des berges intégrant une gestion des terres polluées et une renaturation des berges.
Cette opération nécessite la démolition d'un viaduc et d'un remblai ferroviaire.

En raison du niveau de pollution des matériaux constituant cet ouvrage, la commune n'a jamais trouvé les moyens financiers pour réaliser l'arasement du talus. L'intervention de Saint-Étienne-Métropole dans cette zone pour limiter voire supprimer le risque d'inondation est donc l'occasion qu'elle intervienne en synergie avec Saint-Étienne Métropole pour reconnecter le quartier de la Malafolie au reste de la commune du Chambon-Feugerolles.

Les travaux envisagés se dérouleront en deux phases :

- la première permettra de supprimer un ancien remblai ferroviaire qui fait obstacle aux écoulements dès la crue de fréquence de retour trente ans ;
- la seconde permettra l'implantation d'un nouveau pont et d'un barreau routier pour relier la rue de la République avec la rue Marcel Dassault et l'aménagement de 600 mètres de cours d'eau.

Le présent fonds de concours concerne uniquement la phase n°1 dont le montant est estimé à 3 105 490 € HT, incluant les études préalables, les frais de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Le montant total du fonds de concours versé par la commune du Chambon Feugerolles pour cette opération est de 1 060 776 € correspondant à 50 % du montant des travaux subventions déduites.

Le fonds de concours sera versé en deux fois par la commune :

- 50 % dès que les travaux réalisés auront atteint cette quotité,
- 50 % à la réception des travaux.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de fonds de concours à intervenir avec la commune du Chambon-Feugerolles ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **procède à l'encaissement du fonds de concours versé par la commune du Chambon-Feugerolles pour la phase n°1 de l'opération susmentionnée ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 - opération 431 AP OND art 1328 ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 20 - opération 431 AP OND art 2312.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente



Sylvie FAYOLLE